

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS DU 16 AU 18 NOVEMBRE 2023
« GRANDE BRADERIE 2023 – VOTRE TICKET 100% REMBOURSE »

1. OBJET

La société ZWILLING STAUB France SAS, société par actions simplifiée à capital variable, RCS PARIS 448 179 119, dont le siège social est situé au 47 bis Rue des Vinaigriers 75010 PARIS (ci-après dénommée « ZSF»), et est représentée en sa qualité de Directeur Général par Emmanuel DUBS, organise un Jeu-Concours avec obligation d'achat à l'occasion de la Grande Braderie du Magasin STAUB qui se tient du 16 au 18 novembre 2023 à Turckheim.

2. DEFINITIONS

« Jeu-Concours » : signifie le Jeu-Concours organisé par ZSF à l'occasion de la Grande Braderie du Magasin STAUB à Turckheim du 16 au 18 novembre 2023.

« Grande Braderie » : signifie la braderie annuelle du magasin Staub à Turckheim du 16 au 18 novembre 2023.

« Jury » : signifie le jury de sélection qui tire au sort les gagnants du Jeu-Concours composé de 3 salariés de ZSF.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce Jeu-Concours est ouverte à toute personne physique, aux dates du jeu, résidant en France métropolitaine à l'exclusion des membres du Jury, des personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu-Concours, et des membres du personnel de la société ZSF, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle en commun avec elle, ainsi que de leur famille (même nom, même adresse).

Tout participant devra être majeur. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander une preuve de l'âge du participant.

L'accès à ce Jeu-Concours est limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse) et par personne, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont elle dispose. En cas de participations multiples, notamment par l'intermédiaire d'adresses électroniques différentes, le participant sera exclu du Jeu-Concours.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation. Toute fraude aux dispositions ci-dessus énoncées entraîne l'invalidation du candidat. La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du Joueur conformément aux conditions de participation ci-après décrites. Les gagnants seront tirés au sort conformément aux conditions ci-après décrites parmi les personnes ayant correctement rempli leurs bulletins.

4. MODALITES DU JEU-CONCOURS

Le jeu est ouvert à compter du 16/11/2023 heure d'ouverture du magasin (heure française) et jusqu'au 18/11/2023 (heure de fermeture du magasin (heure française)).

Pour concourir :

- Les participants devront acheter un ou plusieurs produits issus de l'offre GRANDE BRADERIE STAUB entre le 16 novembre et le 18 novembre 2023 inclus dans le Magasin STAUB à Turckheim. Aucun minimum ni maximum d'achat n'est requis pour participer au Jeu.
- Les participants complètent le formulaire de participation en ligne, via un QR code à disposition dans le magasin STAUB à Turckheim (affiches et flyers). Les informations minimums à communiquer sont les suivantes :
 - o Prénom et Nom
 - o E-mail
 - o N° transaction du ticket de caisse
- Les formulaires de jeu incomplets ou comportant des erreurs ne seront pas pris en considération, ce qui entraînera, automatiquement et de plein droit, la nullité de la participation du joueur au jeu.

- Les informations indiquées sur le bulletin valent preuve de l'identité du participant et seront utilisées pour le remboursement de son achat si celui-ci est tiré au sort.

Les participants pourront obtenir toutes les informations et outils nécessaires pour participer. Le règlement du Jeu-Concours sera accessible pendant toute la durée du Jeu-Concours directement à la caisse du magasin.

5. DOTATIONS DU JEU-CONCOURS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES LOTS

Les gains offerts par la Société Organisatrice sont les suivants :

- 1^{er} lot : Remboursement du ticket de caisse édité lors de l'opération Grande Braderie STAUB le 16/11/2023
- 2^{ème} lot : Remboursement du ticket de caisse édité lors de l'opération Grande Braderie STAUB le 17/11/2023
- 3^{ème} lot : Remboursement du ticket de caisse édité lors de l'opération Grande Braderie STAUB le 18/11/2023

Aucun minimum, ni maximum d'achat n'est requis.

De manière générale, toute photographie, iconographie ou visuels représentant les gains sont mis en ligne sur les supports de communication à titre d'exemple indicatif, et ne constituent pas des représentations contractuelles des gains.

Avant le remboursement de son ticket de caisse Grande Braderie STAUB, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le Règlement.

Les modalités de remboursement se feront uniquement par virement bancaire (les gagnant(e)s communiqueront un RIB, une copie de leur ticket de caisse Braderie, une copie de la carte d'identité). Ils pourront se présenter au magasin ou bien échanger par voie électronique selon les directives de la Société Organisatrice. Le remboursement devra être accepté comme tel et ne peut donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Le lot non réclamé (selon les modalités précisées à l'article 6 ci-dessus), redeviendra de plein droit et automatiquement, la propriété de la Société Organisatrice.

La valeur de remboursement correspond au prix public TTC payé et mentionné sur le ticket de caisse.

6. DESIGNATION DES GAGNANTS

La date de clôture du Jeu est fixée au 18/11/2023 à la fermeture du magasin de Turckheim. Afin de déterminer les gagnants de ce Jeu, 1 tirage au sort par jour sera effectué entre le 17 et le 21/11/2022 (soit 3 tirages au total sur les 3 jours de la Grande Braderie STAUB). Ces tirages au sort détermineront les gagnant(e)s.

La Société Organisatrice contactera au plus tard le lundi 27 novembre 2023 les personnes tirées au sort pour les avertir par courrier électronique à l'adresse électronique indiquée sur le formulaire de participation au Jeu-Concours et les inviter à venir se faire rembourser leur ticket de caisse en magasin.

Pour se faire rembourser leur ticket de caisse, les gagnant(e)s devront respecter les consignes transmises au moment de la prise de contact par la Société Organisatrice. Toutes les informations devront être intégralement conformes aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription à la date de participation. Le cas échéant, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler l'attribution du lot gagné. Si le gagnant ne s'est pas manifesté dans un délai de 10 jours après l'annonce du résultat, le ou la participant(e) ne pourra plus y prétendre, et aucune réclamation ne sera acceptée.

7. DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement complet du Jeu est consultable directement en magasin ou sur demande par courriel shop.turckheim@zwilling.com étant précisé que ladite demande devra mentionner l'intitulé du Jeu-Concours, le nom, le prénom et l'adresse du demandeur. Il ne sera répondu à aucune autre demande concernant le Jeu.

8. LIMITATION DE RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité de la Société Organisatrice au titre des gains offerts à la suite du tirage au sort est expressément limitée à la description de ces gains au sein du présent règlement, à l'exclusion de toute autre responsabilité quelle qu'elle soit. Il est précisé que La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit. La responsabilité de La Société Organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté. La Société Organisatrice se réserve la faculté d'exclure un joueur de sa participation au jeu, objet du présent règlement, en cas de non-respect de sa part de l'une des dispositions du présent règlement ou de manquement aux lois et règlements en vigueur.

9. DUREE – MODIFICATIONS

Le Règlement s'applique à tout Joueur qui participe au Jeu en complétant et validant le formulaire de participation en ligne. La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'apporter toute modification au Règlement, à tout moment, sans préavis ni obligation, de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. La Société Organisatrice se réserve la faculté, à tout moment, de plein droit sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre le jeu, de le proroger, de l'écourter, de le modifier ou de l'annuler. En ce cas, la responsabilité de La Société Organisatrice ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les Joueurs ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte. Des additifs et modificatifs peuvent alors être publiés pendant la durée du jeu et les participants ne pourront réclamer un quelconque dédommagement à ce titre. En cas de modification des dates, les nouvelles dates et les nouveaux lots correspondant seront mentionnés directement au magasin Staub à Turckheim. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Joueurs du fait des fraudes éventuellement commises. En cas de manquement de la part d'un Joueur, La Société Organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

10. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément au règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données, dit « RGPD », et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, ZWILLING STAUB FRANCE (ZSF) est amené à collecter, utiliser et traiter différentes données à caractère personnel du participant dans le cadre de l'organisation et le suivi des jeux concours, ainsi que pour permettre la diffusion de newsletters commerciales par voie électronique. Ces données sont traitées sur base de l'exécution de mesures contractuelles et du consentement.

Le gagnant autorise ZSF, à titre gracieux, à utiliser librement ses nom, prénom, et adresse électronique, pour des opérations d'information sur le Jeu-Concours et/ou de publication des résultats, sur tout support, et ce pendant une durée de 1 an à compter de la proclamation des gagnants.

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification au fichier informatique comprenant les données personnelles les concernant sur simple demande et peuvent s'opposer à l'utilisation ultérieure de leurs coordonnées à des fins publicitaires ou promotionnelles en écrivant à l'adresse suivante : ZWILLING STAUB France SAS, Grande Braderie du Magasin STAUB à Turckheim, 47 bis Rue des Vinaigriers 75010 PARIS.

12. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Le Jeu-Concours est régi par la loi française et sera soumis aux juridictions françaises compétentes en application des règles du Nouveau Code de Procédure Civile. La participation au Jeu-Concours implique également l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.